

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 33 (1888)
Heft: 1

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Tu mourras. — Je mourrai, dit la bête innocente.
 Et si je fuis ? — Ton trépas est certain.
 — Quoi ! reprit l'animal qui se nourrit de thym,
 Des deux côtés je dois perdre la vie !
 Que votre illustre seigneurie
 Veuille me pardonner, puisqu'il me faut mourir,
 Si j'ose tenter de m'enfuir. »
 Il dit et fuit, en héros de garenne.
 Caton l'aurait blâmé : je dis qu'il n'eut pas tort,
 Car le chasseur le voit à peine
 Qu'il l'ajuste, le tire... et le chien tombe mort.
 Que dirait de ceci notre bon La Fontaine ?
 Aide-toi, le ciel t'aidera.
 J'approuve fort cette morale-là.

Dans ces vers, le futur empereur se révèle tout entier ; il nous dépeint lui-même celui qui devait être plus tard le César moderne.

Nos lecteurs nous aurons, il faut l'espérer, bien vite pardonné d'avoir, en guise d'étrennes, oublié dans notre premier numéro de 1888 que notre *Revue* s'occupe uniquement des choses de la guerre ; en d'autres termes il nous a paru curieux de rappeler les vers très originaux d'un homme auquel le temps a manqué pour cultiver ses aspirations poétiques et qui est devenu un grand génie militaire.

Dans notre pays, on s'abonne à cette très intéressante publication, qui compte plus de cent collaborateurs, parmi lesquels on remarque plusieurs membres de l'Académie française et des notabilités politiques, chez MM. A. Genton et Viret, à Lausanne. Prix 15 francs. En résumé, nous ne pouvons que chaleureusement recommander la nouvelle revue franco-suisse-belge.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Nous saluons avec joie le vote du Conseil national dans la question du prix des munitions. Après un excellent rapport de M. le colonel Arnold et de M. Cavat, chaudement appuyé par MM. les colonels von Matt, Thélin et quelques autres orateurs, la Chambre a décidé, par 80 voix contre 20, de faire droit à la juste pétition de la Société des carabiniers et de réduire le prix du paquet de dix cartouches de 60 cent. à 50 centimes.

Le Conseil des Etats se rangera sans nul doute à cette sage décision.

Berne. — D'après une circulaire du Comité central (qui ne nous est pas encore parvenue) la Société fédérale des officiers aura, le 28 janvier, à Berne, une assemblée de délégués qui discutera plusieurs intéressantes questions pendantes, entr'autres : une proposition de la section argovienne touchant la suppression des cours de bataillon et leur remplacement par des cours de régiment ; la réorganisation

des bataillons de carabiniers et du tir en dehors du service. On essaiera aussi d'y lancer la question de la centralisation, aux mains de quelques chefs d'armes et instructeurs, de toutes les attributions actuelles des Départements militaires cantonaux.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 30 décembre 1887, le Conseil d'Etat a nommé :

A. Dans les fusiliers : Au grade de capitaine, les 1^{ers} lieutenants suivants : Favre, Fritz, au Locle ; Benoit, Léon, à la Chaux-de-Fonds ; Perret, Jules-Henri, aux Eplatures. — Au grade de 1^{ers} lieutenants, les lieutenants suivants : Leuba, Eugène, à Colombier ; Verdan, Charles, à Neuchâtel ; Porret, Frédéric-Etienne, à Neuchâtel.

B. Dans les carabiniers : Au grade de 1^{er} lieutenant, le lieutenant Boillat, James, à la Chaux-de-Fonds.

Vaud. — Le Conseil d'Etat de ce canton a procédé à diverses nominations et promotions d'officiers que nous indiquons ci-après, avec la nouvelle incorporation de chacun des intéressés :

En date du 12 novembre 1887 :

Au grade de *lieutenant d'infanterie* (fusiliers) :

MM. Berthex, Louis, Aigle, bat. 8, comp. 2 ; Rubattel, Lucien, Vuibroye, 6,3 ; Dubuis, Alphonse, Lausanne, 4,4 ; Emery, Henri, les Cullayes, 4,3 ; de Rham, William, Jouxteus, 9,1 ; Wyssa, Henri, Lausanne, 8,1 ; Crisinel, Louis, Denezzy, 4,4 ; Monay, Louis, Aubonne, 2,3 ; Chinet, Auguste, Rolle, 1,1 ; Dénéreaz, Ernest, Cossonay, 2,2 ; Sugnet, Gustave, St-Légier, 9,2 ; Huguenin, A., Eclépens, 3,3 ; Weber, Edouard, Vevey, 7,4 ; Chautems, Jules, Champvent, 6,3 ; Ruball, Octave, Nyon, 1,3 ; Thury, François, Morges, 2,4.

Au grade de *lieutenant d'infanterie* (carabiniers) :

MM. Decollogny, Louis, à Apples, 1,1 ; Gander, Samuel, à Vaugondry, 1,2 ; Briod, Julien, à Yverdon, 1,3 ; Veillard, Henri, à Ville-neuve, 1,3.

En date du 22 décembre 1887 :

Au grade de *lieutenant de cavalerie* (dragons) :

MM. Rubattel, Ernest, à Villarzel, esc. 3 ; Jacquier, Adrien, à Cossonay, esc. 2 ; Doxat, Aymon, à Champvent, esc. 4.

Au grade de *lieutenant d'artillerie* (campagne) :

MM. Lavanchy, Robert, Genève, batt. 3 ; Rambert, Maurice, Lausanne, batt. 4.

Au grade de *lieutenant d'artillerie* (position) :

MM. Delisle, François, à Lausanne, comp. 8 ; Chatelanat, Arthur, à Lausanne, comp. 8.

En date du 31 décembre 1887 :

Au grade de *capitaine d'infanterie* (fusiliers) :

MM. les 1^{ers} lieutenants : Chenuz, William, à Montricher, 3,4 ; Paillard, Charles, à Yverdon, 5,1 ; Dind, Louis, à St-Cierges, 5,4 ; Auberjonois, Paul, à Lausanne, 6,3 ; Richard, Benjamin, à Ballaigues, 3,1 ; Kräutler, Benjamin, à Lausanne, 2,2 ; Mestral, Gaston, à Lausanne, 7,4 ; Chenaux, Armand, à Gollion, 3,3.

Au grade de *capitaine d'infanterie* (carabiniers) :

MM. Blanc, Aloys, à Vevey, 3^e comp. ; Noverraz, Louis, à Cully, 1^{re} ; Perrin, Alphonse, à Ouchy, 2^e.

Au grade de 1^{er} lieutenant d'infanterie :

a) Fusiliers : MM. Margot, Daniel, à Ste-Croix, 6,1 ; Gloor, Eugène, à Mézières, 4,2 ; Auckenthaler, G., à Lausanne, 7,1 ; Bovet, G., à Villars s. Champvent, 4,3 ; Bovet, Ed., Villars s. Champvent, 5,1 ; Schluchter, Alfred, à Bex, 9,4 ; Rosset, Daniel, à Lachaux, 3,3 ; van Berchem, Max, à Crans, 1,2 ; Pinguely, Ami, à Eysins, 2,1.

b) Carabiniers : Dénéreaz, Louis, à Cossonay, 2^e compagnie.

Au grade de 1^{er} lieutenant de cavalerie (dragons) :

M. Bonnard, Edouard, à Lausanne, esc. 2.

Au grade de 1^{er} lieutenant d'artillerie :

a) Batteries de campagne : MM. de Muralt, Jean, à Lausanne, batt. 6 ; Chatelanat, Ernest, à Lausanne, batt. 6.

b) Position : M. Veyrassat, Adrien, à Rolle, comp. 8.

Sont placés à titre effectif les surnuméraires de 1886 ci-après indiqués : Lieutenant : Oguey, Auguste, bat. 2, comp. 2 ; Falquet, Agénor, 3,3 ; Gaudard, Ch., 9,3.

Sont transférés MM. les officiers ci-après : lieutenant Hofer, Eug., carabiniers 1, comp. n° 2, passe à la 1^{re} compagnie ; lieutenant Bonnard, Paul, à Lausanne, actuellement à la batterie n° 6, passe à la batterie n° 7.

Allemagne. — D'après la nouvelle loi militaire — *Gesetz über die Aenderungen der Wehrpflicht* — qui vient d'être votée, la landwehr et le landsturm comprendront désormais deux bans.

Actuellement le soldat allemand reste 3 ans dans l'armée active, 4 ans dans la réserve, 5 ans dans la landwehr et 10 ans dans le landsturm.

Pour le premier ban de la landwehr, l'obligation de service est, comme jusqu'à présent, de cinq ans ; le second ban ne sera astreint à aucun service, mais il appartient à la landwehr, depuis 33 ans jusqu'au mois de mars de la 39^e année ; il pourrait être appelé en cas de besoin.

Le premier ban du landsturm comprend, à l'avenir, les hommes valides de 17 à 39 ans ne faisant partie ni de l'armée ni de la flotte ; le second ban, qui ne serait appelé que lorsque l'existence de la patrie sera en jeu, se composera de tous les hommes astreints au service militaire depuis 39 ans jusqu'à 45 ans.

La nouvelle loi renforce de 500,000 hommes l'armée allemande sur pied de guerre.

Angleterre. — L'*United Service Gazette* annonce que la commission des armes portatives vient de choisir le *nouveau fusil pour l'armement futur de l'infanterie*. Un exemplaire est terminé et quelques centaines sont commandés pour des essais ultérieurs. C'est un fusil à répétition, à dix coups, du calibre de .3 inch, soit 8 mm. environ, rayé d'après le système Metford.

Les expériences faites avec l'arme, soit propre, soit encrassée, ont donné de bons résultats : le tir est, paraît-il, aussi bon à 1000 m. que celui du Martini-Henry à 600 m. Le recul a été réduit à un minimum par le poids considérable de l'arme, qui est de 9 1/4 livres (anglaises) sans la bayonnette. La forme et le mode d'attache de cette dernière n'ont pas encore été définitivement arrêtés. En outre la

légèreté de la munition permettra aux soldats de prendre, à poids égal, 166 cartouches au lieu de 100 de l'ordonnance actuelle.

— Le lieutenant-général Alison, commandant à Aldershot a désigné, dit l'*United Service Gaz.*, le major-général Smith comme président d'un comité chargé d'examiner des propositions sur les mouvements de troupes par de silencieux signaux, sans autres ordres ni batteries. Les autres membres de la commission sont le colonel Yeatman-Biggs, R.-A. ; le colonel Ward-Bennit, 5^e lanciers ; le lieutenant-colonel Coke, 2^e bataillon Kings Own Scottish Borderers, et le lieutenant-colonel Wilson, 1^{er} bataillon Northamptonshire Regiment.

— Il se confirme que les exigences du service empêchent pour le moment lord Wolseley d'aller inspecter les forces militaires d'Australie. Cependant le major-général Wood partira prochainement dans ce but, accompagné du major-général Brackenbury et d'autres officiers distingués. Les gouvernements australiens ont, dans ces dernières années, prêté beaucoup d'attention aux troupes placées sous leur contrôle et la bonne discipline du bataillon de New South Wales, envoyé pour renforcer les troupes britanniques au Soudan, tend à donner aux autorités de la mère-patrie une haute idée de la valeur des troupes coloniales, dit l'*United Serv. Gaz.*

Belgique. — Un nouveau journal militaire paraîtra en janvier prochain. Titre : *La Défense nationale*. Directeur : M. Eugène Tardieu, professeur de belles-lettres à l'école de guerre, ancien officier du génie, qui a obtenu le concours de nombreux et distingués collaborateurs spéciaux. Format in-8°. Imprimeur : Weissembruch. La *Défense nationale* sera bi-mensuelle ; elle aura tous les quinze jours 48 pages de texte. Le nouveau journal s'occupera tout particulièrement des questions militaires belges, mais sans négliger les questions étrangères et en s'attachant au contraire à tenir ses lecteurs au courant des publications militaires, livres et périodiques, qui paraissent chez nos voisins. Bonne chance à notre nouveau confrère. Le bon marché l'aidera à réussir. Dix francs par an pour environ 1200 pages de texte, ce n'est pas ruineux !

((*Indépendance belge* du 18 décembre 1887.))

Abyssinie. — D'après les dernières dépêches de Massouah, l'expédition italienne poursuit, sans être inquiétée, les travaux du chemin de fer et la construction d'ouvrages de fortification. Le génie a terminé, sur les hauteurs de Kanfour, au sud de Monkoulo, le fort Humbert, destiné à relier les positions de Monkoulo et d'Arkiko : 4 pièces de 9 centimètres garnissent actuellement le terre-plein de l'ouvrage. On doit y établir prochainement un appareil d'éclairage électrique analogue à celui qui est installé déjà à Abd-el-Kader.

Le général de San Marzano a porté successivement son quartier général à Monkoulo, puis à Dogali ; les services administratifs seuls restent à Massouah. La brigade Baldissera est campée au pied du plateau des Singes, à 5 kilomètres de Monkoulo, sur la route de Keren. Cette hauteur a été couronnée d'un fortin que l'on a armé d'une batterie de montagne et d'une mitrailleuse : le génie achève actuellement un chemin carrossable qui relie directement cette position à Monkoulo, et la voie ferrée atteint maintenant le camp de la brigade Baldissera.

Les corps viennent de recevoir les sacs à cartouches destinés à

être chargés sur les mulets : chaque bête de somme doit porter 3 paires de ces sacs contenant ensemble 2,400 cartouches, soit un poids de 93 kilogrammes environ.

— L'*Esercito* donne comme suit l'état des forces du corps expéditionnaire du général San Marzano : Trois brigades combinées, n° 1 (Gené), 2 (Cagni), 4 (Lanza), chacune à 6 bataillons d'infanterie, une batterie de 6 pièces, en tout 3744 à 3760 hommes, dont 161 officiers, avec 271 à 290 quadrupèdes. Une brigade n° 3 (Baldissera), de 4 bataillons et une batterie, de 2371 hommes dont 96 officiers, avec 202 quadrupèdes.

A disposition du commandant en chef : 2 escadrons de *cavalerie*, soit 312 hommes, dont 12 officiers, 266 chevaux. Deux batteries d'*artillerie*, 2 compagnies du corps spécial d'artillerie, soit 12 pièces de 7 centimètres, 902 hommes dont 38 officiers, 224 quadrupèdes, Quatre compagnies de *génie*, soit 959 hommes dont 34 officiers, 40 quadrupèdes. Troupes *sanitaires* 421 hommes dont 18 officiers, avec 26 quadrupèdes. Troupes d'*administration*, 311 hommes dont 11 officiers. *Train*, 211 hommes dont 11 officiers. Irréguliers indigènes. environ 1800 hommes plus 50 officiers. Total : environ vingt mille hommes, dont 780 officiers, 2560 quadrupèdes (chevaux, mulets, bœufs), 2000 chameaux, 36 pièces de campagne ou montagne.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les forces de la marine et les pièces de position des forts.

— La situation des Italiens sur la mer Rouge paraît au *Progrès militaire* être assez menaçante :

« On sait, dit l'honorable feuille parisienne, qu'une mission anglaise qui voulait s'interposer entre l'Abyssinie et l'Italie a complètement échoué. Non seulement le négus a renvoyé les médiateurs sans vouloir les entendre, mais il a déclaré qu'il s'en tenait rigoureusement aux stipulations du traité Hewett qui le reconnaissent légitime possesseur de toute la côte et du port de Massaouah. En outre, d'après les dernières dépêches, le roi Jean s'est mis en marche pour attaquer le général San Marzano. Son armée se dirige sur les positions italiennes en trois colonnes, présentant un effectif considérable et mieux outillées qu'on ne le suppose généralement.

» La première est formée par les troupes du Hamacen et commandée par Ras Alula ; elle compte 20,000 hommes armés de fusils et 8 ou 10,000 chevaux.

» La seconde colonne, composée des contingents du Tigré et de l'Amara, est à peu près aussi nombreuse que la précédente, mais ne possède que 10,000 fusils.

» Enfin, la troisième, sous les ordres du négus Meneleck, englobe les contingents du Choa et du Harrar. Son effectif est d'environ 40,000 hommes, dont les deux tiers armés de fusils à tir rapide.

» Le petit corps d'armée du général San Marzano pourra-t-il résister au choc de forces aussi considérables ? L'émotion est vive à Rome, et le général Bertholé-Vialé, ministre de la guerre, a déjà pris les mesures nécessaires pour l'envoi d'une cinquième brigade de 6000 hommes. Il faut s'attendre à ce que les premiers engagements aient lieu avant l'arrivée de ces renforts. »